

Association CONSOMMER JUSTE  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la prefecture d'APT N°W841001031  
Siège social : 20 Chemin des Gravelliers  
84510 Caumont sur Durance

## Object : Procès Verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Le 15 Juin 2011 à 18h30, les membres de l'association CONSOMMER JUSTE se sont réunis à Montfavet sur convocation du président du conseil d'administration en date du 31 mai 2011.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Mr Pierre Priolet qui l'a déclaré régulièrement constituée. Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Monsieur Mathieu Mulliez La feuille de présence est annexée au présent PV.

**En préalable à la séance le président évoque sa tristesse d'avoir perdu Son ami Maître Jean Tahnam Membre Fondateur, qui fut pour lui un soutien indéfectible et une aide précieuse tout au long de cette année, il rappelle à quel point sa disparition prématurée nous affecte.**

Ensuite le président a rappelé l'ordre du jour puis a fait état du rapport de gestion de l'exercice et des actions entreprises cette année dont les faits marquants sont les suivants :

- Passage de 7 à 68 adhérents
- Mise en place d'une Newsletter auprès de 6562 personnes
- Bilans média : 170 interventions
- L'opération Buffalo Grill a eu un énorme succès à Montauban, Villeneuve sur Lot et Toulouse Les autres points affichent des résultats plus mitigés. Le bilan global est très positif puisque Buffalo Grill s'était engagé à acheter auprès de producteurs locaux au moins 50% de sa viande (muscle) et qu'il à dépasser les 52% et 100% pour la viande hachée.
- Un contrat de mécénat entre consommer-juste et Buffalo Grill a été signé pour un montant de 210k€ sur 2011.

Le futur projet de consommer-Juste a été présenté à l'assemblée. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité approfondie qui sera présentée en septembre 2011. Monsieur Yves Guenin fondateur d'Optic 2000, Monsieur Jean François Sautereau président du directoire de Buffalo Grill, Monsieur Vincent De Brus producteur et publiciste et Pierre Priolet forment le comité de pilotage. L'équipe opérationnelle est constituée du cabinet BearingPoint et de cinq étudiants de l'EDC Consulting. L'équipe opérationnelle est renforcée par la présence de Monsieur Jean Michel Lartigue spécialiste grande distribution et de Monsieur Mathieu Mulliez pressenti pour épauler Pierre Priolet dans ce travail pour l'année 2011.

Après un échange de vue, personne ne désirant plus prendre la parole, le président a ouvert le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour. Les votes se sont déroulés à main levée.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité présenté par Pierre Priolet et la situation financière et morale de l'association.

#### DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes clos le 31/05/2011 et l'affectation des résultats en report à nouveau pour un montant de 104 475€

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée a élu à l'unanimité les membres suivants au conseil d'administration et au bureau:

Pierre Priolet

Maurice Bres

Luis Cipriano

René Modica

Jose Gonzalez

Marcel Bal

Régis Thibaud

Mathieu Mulliez

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée générale ordinaire a été déclarée close à 21h30.

Des questions ayant été soulevées durant l'assemblée générale ordinaire de ce jour, le Président a profité de la présence des membres de cette assemblée pour convoquer une assemblée générale extraordinaire qu'il a déclarée ouverte à 21h30 ce même jour afin de soumettre au vote les différents points évoqués.

Le président a ouvert le scrutin sur les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée a donné mission au conseil d'administration pour définir les modalités d'un poste à créer et à recruter une personne dans le cadre du projet consommateur-justice.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le remboursement sur justificatif des frais de déplacement en train de Pierre Priolet au titre de l'exercice du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le paiement d'une somme de 3000€ chacun à Messieurs Vincent Hotz et Nicolas Ehrmann au titre des divers travaux et conseils en informatiques et surtout création du site « **Consommer-juste.fr** ». Il est à noter que ces deux jeunes informaticiens ne nous ont rien demandé, mais il nous a semblé juste d'indemniser un travail très intense gracieusement offert d'une année.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le paiement d'une somme de 1450€ à Maître Antoine Georges pour son suivi juridique de l'année qui vient de s'écouler et son travail sur la création et les statuts de l'association. L'association se créant il a accepté de reporter sa facture d'honoraire.

#### QUATRIEME RESOLUTION

**L'assemblée a approuvé à l'unanimité l'affectation des résultats en report à nouveau pour un montant de 104 475€ après prise en compte des résolutions précédentes.**

Personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 22h

Le président

Le Trésorier

Le secrétaire

Pierre Priolet

José Gonzalvez

Mathieu Mulliez